



## INSCRIPTION WEB 2026-2027

en 1<sup>re</sup> année de BUT après acceptation sur Parcoursup

NOM : ..... PRÉNOM : .....

1<sup>re</sup> année BUT (préciser la spécialité) : .....

### PIÈCES À DÉPOSER sur PJ WEB :

#### 1<sup>re</sup> INSCRIPTION en BUT à l'IUT de Nîmes

- Carte Nationale d'Identité recto/verso ou justificatif d'identité (France Identité) à usage exclusif inscription/Passeport, en cours de validité
- 1 photo d'identité récente, **obligatoirement au format JPEG ou JPG** (attention format pdf refusé)
- Notification d'admission Parcoursup
- Attestation d'assurance scolaire/universitaire/extra-scolaire 2026-2027 ou attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- Attestation Journée Défense Citoyenneté si vous êtes Français(e) de - 26 ans (à défaut attestation recensement/exemption)
- Relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE.
- [Formulaire \(à télécharger\)](#) « Déclaration sur l'honneur »

#### SELON VOTRE SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription [formulaire \(à télécharger\)](#) « Autorisation d'inscription »
- Si vous êtes extracommunautaire titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité)
- Si vous êtes étudiant(e) international(e) diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français)
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevés de notes obtenus depuis le baccalauréat
- Si vous êtes boursier(e), la notification conditionnelle ou définitive de bourse CROUS 2026-2027
- Si vous vous inscrivez par apprentissage le certificat d'engagement du CFA, à défaut le contrat d'apprentissage visé du CFA.

Les formulaires à télécharger sont sur la page <https://iut-nimes.edu.umontpellier.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions/>

**Attention** : le pôle scolarité procédera à la vérification des pièces déposées. Vous serez alerté(e) si votre dossier est incomplet. Vous pouvez éditer vos certificats de scolarité à partir de votre ENT, seulement **si votre dossier est complet**.

**À la rentrée**, sur présentation d'un certificat de scolarité, le pôle scolarité vous délivrera votre carte d'étudiant.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas nous contacter : [iutn-inscription@umontpellier.fr](mailto:iutn-inscription@umontpellier.fr)

À tout moment les originaux des pièces demandées peuvent vous être demandés

**En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.**

**Art. D.612-4 du Code de l'Éducation - Arrêté du 19 avril 2019** relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur